

La Flèche Ragonnaise Archers de REZE

Président Samuel NOVERRAZ
06 95 54 48 55



Renseignements année sportive 2026-2027

Inscription

- Bulletin d'adhésion saison 2026-2027
- Une photo avec le nom de l'archer au dos.

Suite à la Loi Sport Santé du 02/03/2022, la Fédération Française de Tir à l'arc a validé la suppression du certificat médical mais a conservé le principe du questionnaire de santé, adapté par la commission médicale dans le cadre de la délivrance d'une licence fédérale pour les majeurs et les mineurs. Dans le cas d'une réponse positive à l'une des questions du questionnaire santé, vous devez fournir un certificat médical. Le certificat de santé est valable trois ans.

Les inscriptions seront prises à partir du 01/10/2026, séances d'essai durant tout le mois de septembre.

Entraînements à partir du 15/09/2026

- Mardi de 20h à 22h archers autonomes – pratique libre – Boulodrome (stade de la Robinière)
- Jeudi de 20h à 22h au Boulodrome (stade de la Robinière) archers débutants adultes.
- Vendredi de 18h30 à 20h au Pas de tir extérieur (rue des poyaux) - Archers confirmés jeunes et adultes - si pluie au Boulodrome. Ensuite, courant octobre, salle PLANCHER.
- Samedi de 10h à 12h au boulodrome (stade de La Robinière) - archers débutants jeunes.
Il est souhaitable d'arriver à l'heure en début de séance et pour les parents venant rechercher leur enfant de ne pas dépasser l'heure de fin.

Les entraînements de vendredi et samedi débutent au boulodrome (stade de la Robinière), puis pendant la période hivernale à la salle PLANCHER et à la belle saison sur le Pas de Tir Extérieur, rue des Poyaux.

Cotisation / Licence

Cette cotisation comprend l'assurance, la licence FFTA et la part de fonctionnement du club.

- 85 € pour les jeunes (moins de 20 ans)
- 115 € pour les adultes / 55 € licence découverte au mois de Mars.
- Prise en charge Pass Sport 2026 selon éligibilité. [www.pass.sports.gouv.fr/]

Equipement

- 60 € de location arc / 30 € licence découverte.
- Un chèque de caution de 300 €.

Les chèques de caution ne sont tirés que si le matériel n'est pas rendu.

Une fois inscrit, chaque archer devra avoir son petit matériel (carquois, palette avec cale, 6 à 8 flèches, bracelet protège-bras), ce matériel est prêté par le club durant les séances d'essai du mois de septembre.
En vente chez Gold Archery, Archerie des Mauges, Décathlon, etc.

Concours

La participation aux concours n'est pas obligatoire.

Les dates sont données par les entraîneurs ou sur le site de la FFTA. [www.fft.fr/competitions/]

Chaque archer désirant participer doit prévenir l'un des entraîneurs.

Date limite d'inscription 15 jours avant la date du concours.

Le club prend à sa charge les frais d'inscription à hauteur de 5 concours pour les adultes et sans limitation pour les jeunes.